



INVERNESS

Simplement unique
depuis 1845

DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (ORGANISME/ ENTREPRISE) DÉSIRANT EFFECTUER DE LA SOLLICITATION

Nom et prénom :

Adresse (numéro, rue) :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

IDENTIFICATION DU COLPORTEUR (si autre que le demandeur)

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse (numéro, rue) :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE PRÉSENT FORMULAIRE

- Copie du permis de l'Office de la protection du consommateur
- Attestation de vérification d'antécédent criminel
- Un paiement de 100,00 \$ sera exigé en argent ou par chèque à l'ordre de la *Municipalité d'Inverness*.

CONDITIONS À RESPECTER

La personne qui détient un permis de colportage doit respecter les conditions suivantes :

- Il est défendu de solliciter et/ou colporter sur le territoire de la municipalité entre 20 h et 10 h.
- Le permis doit être conservé en tout temps sur soi et doit être remis sur demande, à tout agent de la paix ou à tout inspecteur municipal qui en fait la demande.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Période de colportage :

Raison de la sollicitation (ou colportage) :

Marchandise (ou service) offert :

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

- Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable, en accepter les conditions et confirmer l'exactitude des renseignements fournis. Je comprends que le colportage est interdit avant l'émission du permis.

Signature :

Date :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu par :

Date :

Demande : Acceptée Refusée

Date :

Permis valide jusqu'au :

Signature de l'autorité compétente :

Commentaires :

Toute demande de permis ou de certificat doit être rédigée sur des formulaires types fournis par la Municipalité. Elle doit être accompagnée des renseignements et documents requis, conformément aux dispositions du règlement applicable.

Le montant payé pour tout permis ou certificat n'est pas remboursable. Il ne peut non plus être transférable et seul son détenteur pourra l'utiliser pour l'exécution des travaux pour lesquels il aura été spécifiquement émis.

Procédure

1. Remplir toutes les sections du présent formulaire
2. Fournir la documentation complémentaire au besoin
3. Veuillez faire parvenir la demande complète par l'un des moyens suivants :
 - Par courriel : info@invernessquebec.ca
 - Par la poste : 1799, rue Dublin, Inverness, QC, G0S 1K0
4. Pour toute demande de permis ou de certificat, le fonctionnaire désigné doit, délivrer le permis ou le certificat dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.